

Réunion publique : tous d'accord pour l'implantation d'un EHPAD, mais...

La salle Kraska était pleine jeudi soir, lors de la réunion publique sur l'implantation d'un EHPAD dans la commune.

Denis Vroman, représentant la Mutualité française, Lionel Henu de la société d'économie mixte Adévia et M. Philippe, architecte du cabinet Matière A, ont développé les différentes facettes du projet.

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ne serait pas uniquement réservé aux personnes malades ou sous tutelle mais aussi à d'autres, moins autonomes pour certains actes de la vie quotidienne. L'agrément qui permettrait cette implantation est obtenu auprès du conseil général et de la DDASS du Pas-de-Calais ; les promoteurs du projet sont la Caisse des dépôts et consignations, des mutuelles, la Mutualité française, Adévia et Maisons et Cité. Le démarrage des travaux est prévu fin 2010 et la structure pourrait s'ouvrir fin 2012.

Sans but lucratif, cet établissement sera géré par la Mutualité française. La prise en charge financière des résidents se faisant par l'assurance maladie pour les soins, le conseil général du Pas-de-Calais se-



Les différents partenaires et le maire, Philippe Duquesnoy, ont présenté le projet.

lon trois niveaux (hébergement, dépendance, aide sociale), le reste étant à charge individuelle. La part individuelle pourrait être comprise entre 70 et 90 euros/jour. Cet établissement offrira différents types d'hébergement : 91 places dont 23 pour des personnes atteintes

de la maladie d'Alzheimer en hébergement permanent. 4 places en hébergement temporaire et enfin 2 places pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en accueil de jour. Dans les premiers rangs avaient pris place de nombreux pensionnaires du foyer

de personnes âgées qui adhèrent au projet.

L'intérêt de l'implantation d'un EHPAD étant aussi la création d'emplois, à la question de savoir si une priorité sera accordée au recrutement local, les intéressés ont pu être rassurés : il y aura bien une

priorité locale à qualification équivalente. Un financement en amont est prévu pour former des aides soignantes. Quatre-vingts postes seront créés pour une équivalence de 62 à temps complet.

Reste ceux pour qui le projet est intéressant mais serait mieux s'il était implanté ailleurs. A distance de leurs habitations. Ils étaient 329 à s'être manifestés lors de l'enquête publique et encore nombreux dans la salle. Les nuisances dues à la circulation et la réduction de la zone d'espaces verts étant leurs principaux soucis.

A ceux qui disaient que le maire actuel était le premier à supprimer des arbres, que cette zone était inondable et qu'il y avait un gouffre entre le discours sur la démocratie participative du candidat Duquesnoy et cette discussion sur le choix de l'implantation où tout est déjà décidé, Philippe Duquesnoy répondit que l'enquête publique avait été faite dans les règles, qu'il avait interrogé l'association Chlorophylle pour s'entendre dire que la végétation sur le site serait remplacée par des arbres, buissons d'eau » comme le saule. Il conclut qu'il préférerait être perçu comme un maire sachant prendre ses responsabilités. ■